

SMICTOM

DE LA VALLÉE DE L'AUTHION

Collecte et traitement des déchets

GUIDE DE LA REDEVANCE INCITATIVE 2014



*Tout savoir sur le coût
de mes déchets.*

www.smictomauthion.fr

La redevance Ordures Ménagères

Pourquoi une redevance ?

La redevance incitative est **le mode de financement** du service de collecte et de traitement des déchets.

Elle s'appuie sur **la production d'ordures ménagères de chaque usager** et permet de financer les charges fixes du syndicat :

- le fonctionnement, l'entretien et le gardiennage des déchetteries,
- la mise à disposition des bacs, des colonnes des points d'apport volontaire,
- la collecte des points d'apport volontaire, la collecte en porte à porte des bacs jaunes et rouges, le traitement de tous les déchets collectés (recyclage, valorisation, stockage).
- ...

Comment s'applique-t-elle ?

Votre redevance 2014 vous est transmise en avril, pour toute l'année. Il s'agit d'une **estimation** de votre redevance calculée à partir :

- **de votre abonnement** : défini en fonction du **volume du bac rouge** mis en place.
- **de l'utilisation du service** : correspondant au nombre de **présentations de votre bac rouge** l'année précédente.



Une régularisation de votre redevance sera effectuée en fonction de vos **présentations réelles**,

Vous pouvez présenter aussi souvent que vous le souhaitez le bac jaune, accéder aux points d'apport volontaire et aux déchetteries sans que cela n'ait d'incidence sur votre facture.

Pour bien maîtriser votre redevance :

- **Appliquez les consignes de tri**, cela permet de réduire le volume de déchets du bac rouge.
- **Sortez vos bacs uniquement lorsqu'ils sont pleins.**
- **Compostez vos déchets organiques** du jardin et de la cuisine. Un composteur par famille peut être mis à disposition par le SMICTOM pour 15 €.
- **Adoptez des comportements éco-citoyens** : achetez moins emballé et durable, buvez l'eau du robinet, évitez le gaspillage, refusez la publicité, etc

Une facture ... ça s'explique

EN 2014 :
FACTURATION ANNUELLE

Numéro de facture

Date limite de règlement de votre facture

Coordonnées de votre Communauté de Communes et de votre Trésorerie

Fréquence de passage du camion benne dans votre rue

Votre ABONNEMENT AU SERVICE

En fonction du volume de votre bac rouge

REGLEMENT

Partie à découper et à joindre à votre règlement dans l'enveloppe fournie pour le paiement par TIP.

SIMPLIFIEZ-VOS DEMARCHES !

Choisissez le **prélèvement automatique en 4 fois**, pour échelonner votre redevance sur l'année. Demandez le formulaire à compléter (disponible sur le site Internet) et retournez-le accompagné d'un RIB.

Ou, réglez votre facture en un clic sur : www.smictomauthion.fr

SMICTOM DE LA VALLÉE DE L'AUTHION
REDEVANCE ORDURES MENAGERES
Facture N° 2013-008-08257 du 10/04/2013

Date limite de paiement : 10/05/2013

SMICTOM VALLEE DE L'AUTHION
4 BO DES ENTREPRENEURS
BP 55
49200 BEAUFORT EN VALLEE

Pour toutes informations ou réclamations, contacter le SMICTOM de la Vallée de l'Authion
☎ : 02 41 78 77 00
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
www.smictomauthion.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUFORT EN ANJOU
TRESORERIE DE BEAUFORT EN VALLEE
14 RUE BOURGUILLAUME
49200 BEAUFORT EN VALLEE
☎ : 02 41 80 30 78
COUVERTURE du lundi après midi au vendredi après midi
FERMETURE le lundi matin et le jeudi après midi

Compte à créditer :
BDF ANJERS 32001 00127 C496000000 24

Vos références :
114869-2987238

Adresse de production de déchets :
4 rue de Beaufort
49200 MAZE

Fréquence de passage de la benne OM dans votre rue : 1 fois par semaine

Trésorerie : 14 RUE BOURGUILLAUME 49200 BEAUFORT EN VALLEE
Jean Particulier
5 rue de Beaufort
49630 MAZE

AVIS DE SOMME À PAYER : En application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, nous vous rendons exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-3, L. 2542-4, R.3342-3-1 et R.4341-4 du Code général des collectivités territoriales par l'IME, MEDISOM, Mayenne COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUFORT EN ANJOU. Institution de la redevance le 21 décembre 1995. Voir des tarifs par délibération du 14 décembre 2012.

Vos de recours : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte, (Art. L.1617-6 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la contestation.

Période facturée du 01/01/2013 au 31/12/2013

Descriptif	Quantité	P.U.	Montant
Abonnement au service - Année 2013			117,00 €
Estimation du nombre de présentations (bacs) OM 80 L	26,00	2,04 €	58,24 €
Utilisateur du service - Année 2013			58,24 €
2012 - Bac OM 80L : présentations déjà facturées : 29, présentations à facturer : 26, solde en votre faveur : 3	-3,00	2,24 €	-6,72 €
Régularisation périodes antérieures			-6,72 €
NET A PAYER :			168,52 €

Grâce à vos efforts de Tri en 2012, vous économisez 6,72 € sur votre facture 2013
Simplifiez-vous la vie, réglez votre redevance en un clic sur le site internet du SMICTOM www.smictomauthion.fr

Paiement par TIP
CIVIL (BAGN) CODE BANQUE : N° DE COMPTEN : LIG N° 00
49630 MAZE
Centre N° : 06
NNE : 522349
CC Beaufort en Anjou

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, poste ou de banque d'épargne

Veuillez dater mon compte du montant ci-dessus

TIP Titre Interbancaire de Paiement €

Centre ENCAISSEMENT TRESOR PUBLIC
TSA 50508
35008 RENNES CEDEX 9

Montant en euros : 168,52 €
Facture n° facture : 2013-008-08257

NE PAS INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NI PAS PLEIN

215103100136

522349000175 24120000000000082570490074907806 16852

Coordonnées du redevable

Adresse du lieu de collecte concerné

Période facturée

Votre UTILISATION DU SERVICE

Estimation basée sur le nombre de présentations de votre bac rouge à la collecte en 2013

Régularisation de votre redevance 2013.

Vos présentations réelles 2013 sont comparées à celles facturées en 2013. En cas de différence, une régularisation est effectuée.

SMICTOM
DE LA VALLÉE DE L'AUTHION

Calculer ma redevance

La redevance est calculée **pour une année civile**. Elle se compose d'une part « **abonnement** » et d'une part « **utilisation du service** ».

L'abonnement au service

Volume	Abonnement
80 litres	117,00 €
120 litres	146,80 €
180 litres	190,20 €
240 litres	233,60 €
360 litres	324,40 €
770 litres	627,80 €

Selon la capacité de votre bac rouge

= L'abonnement au service

€

L'utilisation du service

Cette part se base sur le **nombre de présentations de votre bac à la collecte**. Le coût de la présentation est établi selon le volume de votre bac et la fréquence de passage de la benne dans votre rue.

Volume	Coût de la présentation - bac rouge	
	1 fois / semaine	1 fois / 15 jours
80 litres	2,24 €	2,04 €
120 litres	2,61 €	2,41 €
180 litres	3,34 €	3,14 €
240 litres	4,07 €	3,87 €
360 litres	5,68 €	5,48 €
770 litres	15,39 €	15,19 €

Selon la capacité de votre bac rouge et la fréquence de passage de la benne OM dans votre rue.

Coût de la présentation

€

x

Nombre de présentations

=

L'utilisation du service

€

REDEVANCE 2014 :

Abonnement



+

Utilisation



Exemple : bac 80 litres collecté tous les 15 jours

Abonnement = 117 €

Utilisation du service = 26 présentations x 2,04 € = 53,04 €

Redevance 2014 = 170,04 €

En présentant le bac rouge 12 fois dans l'année, la facture peut être réduite à 141,48 €.

L'essentiel

Comment faciliter le règlement de ma facture ?

En choisissant le **prélèvement automatique en quatre fois** comme moyen de règlement. Demandez le formulaire à compléter (disponible sur le site Internet) et retournez-le accompagné d'un RIB.

Ou, en réglant votre facture en une fois, **directement sur notre site Internet**, rubrique « *paiement sécurisé* ».

Combien de fois puis-je sortir mon bac rouge à la collecte ?

Sortez-le le moins souvent possible et seulement quand il est plein. Sachez néanmoins qu'un **seuil minimum de 12 présentations** à l'année est appliqué.



Vous pouvez présenter aussi souvent que vous le souhaitez le bac jaune sans que cela n'ait d'incidence sur votre facture.

Rappel : les sacs présentés à côté des bacs ne seront pas collectés. Des sacs rouges et jaunes supplémentaires peuvent être achetés auprès du SMICTOM.

Quelles sont les démarches en cas de changement de votre situation familiale ?

Vous déménagez ou emménagez sur le territoire du SMICTOM de la Vallée de l'Authion ? Le **nombre de personnes vivant dans votre foyer change** ? Signalez-le en appelant le **n° indigo: 0810 80 07 89**. Le montant de votre redevance en dépend.

Pourquoi la redevance me concerne-t-elle ?

Tout particulier ou professionnel produit des déchets, même en faible quantité (déchets de repas, papiers, emballages divers,...). Que ces déchets soient collectés en porte-à-porte, en points d'apport volontaire ou déposés en déchetterie, ils nécessitent d'être collectés et traités et représentent un coût pour la collectivité.

Le règlement de collecte et de facturation est disponible sur notre site Internet.

Pour nous contacter :

SMICTOM de la Vallée de l'Authion
4 boulevard des Entrepreneurs – 49250 Beaufort en Vallée
Tél. 02 41 79 77 00 – email : contact@smictomauthion.fr